

Comité de Direction
case postale 24
1268 Begnins
Tél. 078 888 20 18
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022
CENTRE COMMUNAL, CHEMIN DE PANLIEBRE 14
1266 DUILLIER.**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée ainsi que la presse et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Duillier pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentations : M. Schenker, Duillier et M. Bürer, Le Vaud.
3. Approbation du procès-verbal du 26 avril 2022.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. **Préavis N°06/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Budget 2023.
7. **Préavis N°07/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Révision du règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE.
8. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel :** 24 présents et 4 excusés. Une personne a été remplacée. Le total des voix se monte à 31/36. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations :**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- M. Rory Schenker, pour la Commune de Duillier.
- M. Samuel Bürer, pour la Commune de Le Vaud.
- Mme Christelle Carvalhinas, pour la Commune de Begnins, suppléante.

Après avoir solennisé la promesse légale, les personnes mentionnées ci-dessus entrent en fonction immédiatement. Le Président leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

Point 3 Pièce 035 Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à la majorité moins une abstention.

Point 4 Communications du bureau

Courriel de M. F. Buccioli le 6 juillet 2022 qui annonce sa démission du Conseil Intercommunal.

Courriel de M. Y. Schlup le 26 juillet 2022 qui annonce sa démission du Conseil Intercommunal.

La secrétaire explique que M. O. Schnyder de la Commune de Burtigny a démissionné de la Municipalité. Il a été remplacé ce soir par Mme B. Zanon, sa remplaçante au sein de la Municipalité, qui était déléguée du Conseil Intercommunal de l'AISE et donc déjà assermentée. La Commune de Burtigny proposera un remplaçant pour Mme B. Zanon à la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

Point 5 Communications du Comité de Direction

Madame Vanat-Gachet, Présidente du Comité de Direction

Madame Anne Stiefel est excusée ce soir.

La guerre en Ukraine a une incidence sur notre population d'élèves. A ce jour, environ 21 élèves réfugiés sont accueillis dans les différentes écoles de notre périmètre scolaire. Cette organisation a nécessité la mise en place d'un minibus supplémentaire sur les hauts. Selon les directives du Canton, tous les frais liés à l'accueil de ces enfants devraient être pris en charge par le Canton en 2023 pour l'année 2022. L'AISE tient un fichier précis des élèves concernés.

Le solde des comptes 2021 en faveur des Communes a été remboursé ce jour.

Une séance, organisée par la Préfecture et le Canton, a eu lieu le 12 octobre 2022 afin d'anticiper les éventuels problèmes liés à une pénurie d'électricité ou de gaz durant l'hiver. Une délégation du CoDir de l'AISE a participé à cette séance. Une diminution de la consommation électrique est demandée par le Canton. Dès le 1^{er} novembre 2022, le CoDir contactera les enseignants afin de rappeler les règles de base édictées par la Préfecture. D'entente avec la Direction, les Communes seront encouragées à baisser la température dans tous les bâtiments scolaires.

Lors de la dernière séance, Madame Antonella Salamin demandait quelle est la subvention de l'AISE pour les repas servis en 2021.

Ci-dessous, le CoDir propose l'évolution de la subvention depuis la mise en place de l'harmonisation des restaurants scolaires.

Année 2017 Nombre de repas servis

- Primaire 40'489 repas Subvention Aise CHF 5,85/repas
- Secondaire 15'697 repas Subvention Aise CHF 2,68/repas

- Participation des parents globale CHF 605'266.00
- Prix des repas facturés aux parents
- 1-4P CHF 13,50 5-8P CHF 10,50 9-11S CHF 8,50
- Coût des repas payés par l'AISE ou remboursés aux Communes
- 1-8P CHF 7,50
- 9-11S CHF 8.00

Année 2019 Nombre de repas servis

- Primaire 41'258 repas Subvention Aise CHF 5,98/repas
- Secondaire 16'636 repas Subvention Aise CHF 3,48/repas

- Participation des parents globale CHF 637'536.00
- Prix des repas facturés aux parents
- 1-4P CHF 13,50 5-8P CHF 10,50 9-11S CHF 8,50
- Coût des repas payés par l'AISE ou remboursés aux Communes
- 1-8P CHF 7,50
- 9-11S CHF 8.00
- Une personne supplémentaire de service dans chaque restaurant

Année 2021 Nombre de repas servis

- Primaire 41'681 repas Subvention Aise CHF 5,52/repas
- Secondaire 13'918 repas Subvention Aise CHF 4,18/repas

- Participation des parents globale CHF 677'616.00
- Prix des repas facturés aux parents
- 1-4P CHF 14,50 5-8P CHF 11,50 9-11S CHF 9,50
- Augmentation du prix facturé aux parents de CHF 1.00
- Coût des repas payés par l'AISE ou remboursés aux Communes
- 1-8P CHF 8.00
- 9-11S CHF 8.50
- Augmentation du coût des repas de 0,50 CTS

Constat de 2017 à 2021

- Augmentation de la fréquentation dans le primaire, diminution dans le secondaire.
- Augmentation du prix facturé aux parents de CHF 1.00 en 2019.
- Augmentation du coût payé aux fournisseurs de CHF 0,50 en 2019.
- Ces mesures ont permis de stabiliser la subvention de l'AISE.

- Année 2021, conséquences du Covid, beaucoup d'absences maladie ou quarantaine de dernière minute. (A charge de l'AISE).

Pas d'autre communication.

Point 6

Préavis N°06/2022 – Préavis du Comité de Direction de l’AISE – Budget 2023.

- Pièce 036 Rapport du Comité de Direction chargé de l’étude du préavis N°06/2022
Le CoDir de l’AISE demande aux membres du CI le budget 2023 de l’AISE tel que présenté.
- Pièce 039 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°06/2022 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du CI d’accepter l’amendement de la commission. D’accepter le budget 2023 tel que présenté dans le préavis N°06/2022 avec son amendement.

Discussions et remarques :

Discussion sur l’amendement

Madame Helga Surber demande des détails sur la ligne N°530.6522.03.

Madame Céline Etope explique que la conseillère école-famille travaille avec l’école. Le TSP (travailleur social de proximité) est une entité indépendante. Sur le site scolaire de Begnins secondaire, beaucoup d’élèves sont livrés à eux-mêmes durant la pause de midi. Le TSP pourrait intervenir sur place durant cette période afin d’aborder divers sujets et créer des liens avec les jeunes. Le CoDir souhaiterait que le TSP vienne tous les jours à Begnins durant la pause de midi et, selon entente avec les Communes, des interventions auraient lieu dans les différents villages afin d’encourager les jeunes à régler les problèmes rencontrés. L’AISE aurait aussi souhaité que le TSP intervienne aussi dans CarPostal.

Monsieur Oliver A. Maillard rappelle que la Commune de Begnins a accepté la pose de caméras de vidéosurveillance dans le village. Monsieur Oliver A. Maillard pense que l’efficacité de ce dispositif est très relative et la communication est bien plus efficace. Il demande si des feedbacks réguliers avec le TSP sont prévus par l’AISE ?

Madame Céline Etope confirme qu’il y a un lien entre le TSP, l’AISE et les Communes. Un rapport de gestion est remis aux entités concernées.

Madame Christelle Carvalhinas demande si un PEMS (Pôle de compétences Educatif en Milieu Scolaire) est déjà mis en place dans l’établissement scolaire de Begnins l’Esplanade. Si tel est le cas, le TSP pourrait-il travailler conjointement avec le PEMS ?

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que le TSP n’a aucun lien avec l’école. Les Communes sont responsables des élèves en dehors de l’école alors que durant les heures scolaire les Communes ne peuvent pas intervenir. Le TSP interviendra comme un « grand frère » dans les villages les plus concernés. Madame Claudine Vanat-Gachet peut comprendre l’amendement de la commission de gestion et des finances car le CoDir n’a pas reçu le cahier des charges du TSP avant la semaine dernière. Si le budget pour l’engagement du TSP à 60% est refusé ce soir, le CoDir reviendrait auprès du Conseil Intercommunal avec un préavis.

Madame Céline Etoupe rappelle que certaines Communes paient aujourd'hui CHF 2.50 par habitant pour « espace prévention ». Avec l'engagement d'un TSP cette subvention serait diminuée à 1.00 CHF par habitant.

Madame Claudine Vanat-Gachet précise que si le budget est accepté tel que présenté, le TSP pourra débiter dès le 1^{er} janvier 2023. Dans le cas d'un refus de ce poste au budget l'engagement du TSP serait reporté à la rentrée 2023-2024.

Monsieur Michel Peytregnet rappelle que l'amendement a été fait par la commission afin de permettre au CoDir de revenir avec un projet précis et complet à présenter au Conseil Intercommunal. Il pense que le CoDir devrait contacter toutes les Communes membres de l'AISE afin de discuter de ce projet avant de libérer un budget pour ce poste.

Monsieur Olivier Mermoud demande si la seconde personne engagée à l'espace pique-nique serait licenciée dès l'engagement du TSP ?

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que les deux personnes engagées pour surveiller ce local restent dans le périmètre de l'espace pique-nique et du terrain de football. Le TSP pourra intervenir dans tout le village, il ne s'occupera pas de l'espace pique-nique.

Monsieur Samuel Bürer intervient pour confirmer que la communication avec les Communes est très importante. Le travailleur social de proximité interviendra à l'école, il est très important que toutes les entités (conseillère école-famille, espace prévention, TSP) se coordonnent pour clarifier le mandat et les méthodes d'intervention.

Le Président estime que ce point mériterait le rapport d'une commission ad'hoc.

Discussion sur le préavis

Monsieur Olivier Mermoud n'a vu aucun poste au budget consacré aux enfants à besoins particuliers. Comment l'AISE appréhende cette situation ?

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que, depuis l'introduction de l'école inclusive, les Communes se trouvent face à des élèves au comportement très compliqué. L'AISE n'a pas prévu de budget car c'est au Canton de prendre en charge l'encadrement des enfants à besoins particuliers. Le CoDir fait partie de GAS-VD qui tente de discuter avec le Canton pour trouver des solutions à ce problème croissant. Depuis la mise en place de l'école inclusive, l'AISE reçoit un montant de CHF 750.00 (dégressif sur 10 ans) par an et par élève identifié, cette subvention est reversée à un fonds spécifique.

Madame Antonella Salamin constate que les charges ont augmenté. Une augmentation du prix des repas pour les parents a-t-elle été envisagée ?

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que le prix des repas a été augmenté de CHF 1.00 par repas en 2019 ce qui n'a pas été bienvenu. La conjoncture actuelle fait penser au CoDir que le moment est mal venu pour augmenter le prix des repas. Les fournisseurs n'ont pas parlé d'augmentation pour l'instant mais si ce point devait arriver le sujet serait rediscuté.

Madame Antonella Salamin demande des détails sur la ligne N°510.3112.00 du budget. Selon elle, les charges d'installation du WIFI doivent être prises en charge par la DGEO. Est-ce un complément ?

Madame Céline Etoupe confirme que la DGEO prend en charge uniquement les appareils. Cependant, des écoles anciennes ne possèdent pas les installations électriques nécessaires pour la mise en place du WIFI. L'école de Bassins n'a pas de WIFI.

Monsieur Olivier A. Maillard demande des détails sur l'augmentation minime des comptes de charge (électricité). L'augmentation des charges d'électricité est-elle à charge des Communes ?

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que chaque Commune assumera ses charges électriques. Le CoDir a augmenté de 50% les charges pour ses locaux. La prudence s'impose en 2023 et les calculs des charges seront plus précis en 2024.

Amendement de la commission de gestion des finances :

"La Cogestfin propose la suppression de la ligne TPS (travailleur social de proximité) ligne 530.3522.03 - Fr. 93'000.00 du budget 2023. Les éléments en sa possession n'étant pas complets, la commission ne peut pas émettre un avis et évaluer son impact. D'autre part, la commission remet en question la centralisation de ce type de service au détriment des besoins spécifiques de chaque Commune. Cas échéant, elle privilégie la voie d'un crédit extra-budgétaire qui pourra être demandé sur la base des informations complètes".

L'amendement est soutenu par plus de 5 personnes.

Le Président passe au vote de l'amendement :

Cet amendement est accepté par 15 voix contre 10 voix et 3 abstentions.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°06/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité par 31 voix

- D'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour l'année 2023 tel qu'amendé par la commission de gestion et des finances (suppression de la ligne 530.3522.03, CHF 93'000.00, engagement d'un TSP).

Point 7

Préavis N°07/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Révision du règlement du Conseil Intercommunal de l'AISE.

Pièce 040 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°07/2022
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°07/2022 tel que présenté.

Pièce 042 Lecture du rapport de la Commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal sur le préavis N°07/2022 par Madame Laura Bouget.
qui recommande aux membres du CI d'approuver le préavis N°07/2022 tel que présenté.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°07/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de révision de règlement du Conseil Intercommunal
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité par 31 voix.

- D'approuver le nouveau règlement du Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

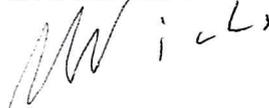
Point 8

Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 21h15.

Le Président :



Antoine Nicolas



La Secrétaire :



Vanessa Wicht